

L'assainissement non-collectif Plastepur®

Filtre à sable vertical drainé

avec rejet en milieu hydraulique superficiel en sol imperméable

Autres filières présentées en pages 14 à 17
(cf. Norme XP DTU 64-1, P1.1 et P 1.2, mars 2007)

Marquage
CE
sur fosses
septiques
préfabriquées



- 1 DÉCOMPRESSION Ventilation Haute (VH) obligatoire au faite du toit Ø 100 avec extracteur statique (cf. livret A23)
- 2 Ventilation primaire de la colonne de chute (VP) avec chapeau de ventilation Ø 100 mm à 1 m mini de la Ventilation Haute (VH)
- 3 Bac dégraisseur SL-SG (facultatif) 1
- Nouveau** 4 Boîte de visite SL-RVISIT ajustable sur 5 hauteurs, 3 entrées, 1 sortie
- 5 EPURBLOC® ou clarificateur "Performances" marqués CE avec indicateur de colmatage amovible intégré équipé de filets filtrants "Performance" amovibles et imputrescibles

- 6 Boîte de répartition 6 sorties SL-RR ajustable sur 5 hauteurs
- 7 ADMISSION (VB) Ventilation Basse de l'épandage. Boîte de bouclage 6 entrées/sorties SL-RBOU ajustable sur 5 hauteurs
- 8 ADMISSION Ventilation Basse (VB) des drains de collecte Boîte de collecte vertical SL-RCOLV 1 190
- 9 Exutoire coudé dans le fil de l'eau et orienté dans le sens de l'écoulement des eaux
- 10 Grandes plantations (arbres) à 3 mètres minimum
- 11 Clôture mitoyenne (limite de propriété) à 3 mètres minimum*

Les filières d'épuration aérobies ci-dessus peuvent être réalisées grâce à nos kits pour Filtres Non Drainés **Kit FND** et pour Filtres Drainés **Kit FD**. Retrouvez nos **Kit FND** et **Kit FD** en pages 15 à 19.

Important:

- * Distance minimale entre l'épandage et une clôture mitoyenne (système d'épuration aérobie): en terrain plat: distance 3 m mini • ou en terrain en pente > 5 %: distance 10 m mini
- Distance entre l'épandage et l'habitation: 5 m mini.
- Distance entre épandage et Forages, puits, sources ou captage d'eau pouvant servir à l'alimentation humaine à 35 m minimum du dispositif de traitement selon les réglementations locales en vigueur
- Eaux pluviales ne devant jamais transiter par une filière d'Assainissement Non Collectif mais par une cuve de récupération (cf doc. EP 68 et EP23).
- Consultez ce livret de l'utilisateur A23 avant toutes mises en œuvre de nos appareils, périphériques ou accessoires.
- Pour les autres filières, consultez notre documentation A68.